KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Fonds de dotation METRO, pour un monde bien dans son assiette

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2023
Fonds de dotation METRO, pour un monde bien dans son assiette
5 rue des Grands Prés / Zone Artisanale du Petit Nanterre - 92024 NANTERRE

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

FONDS DE DOTATION METRO
POUR UN MONDE BIEN DANS SON ASSIETTE

RAPPORT DES COMPTES ANNUELS 2023

Comptes annuels du 01 octobre 2022 au 30 septembre 2023 (12 mois)

Sommaire

Comptes annuels

- Bilan 2
- Compte de résultat 4

Annexe aux comptes annuels 5

- Activité et moyens 5
- Faits caractéristiques de l'exercice 5
- Principes, règles et méthodes comptables 6
- Notes sur le bilan 7
- Note sur le compte de résultat 8
- Autres informations 8

Actif			Exercice au 30/09/2023			Exercice précédent
			Montant brut	Dépréciation	Montant net	au 30/09/2022
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et de développement				
		Donations temporaires d'usufruit				
		Concessions, brevet, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs				
		Immobilisations incorporelles en cours				
		TOTAL	0	0	0	0
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions				
		Inst. techniques, mat. out. Industriels				
		Immobilisations corporelles en cours				
		Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
		TOTAL	0	0	0	0
	Immobilisations financières	Participations				
		Créances rattachées à des participations				
		Autres titres immobilisés				
		Prêts				
		Autres immobilisations financières				
		TOTAL	0	0	0	0
TOTAL I			0	0	0	0
		Stocks et en-cours				
		TOTAL	0	0	0	0
		Créances clients, usagers et comptes rattachés				
		Créances reçues par legs ou donations				
		Autres créances				
		TOTAL	0	0	0	0
	Divers	Valeurs mobilières de placement				
		Instruments de trésorerie				
		Disponibilités	705 248		705 248	804 837
		Charges constatées d'avance	130 000		130 000	97 000
TOTAL II			835 248	0	835 248	901 837
TOTAL DE L'ACTIF (I+II)			835 248	0	835 248	901 837

Passif (avant répartition)			Exercice 30/09/2023	30/09/2022
Fonds propres	Sans droit de reprise	**Fonds propres sans droit de reprise**		
		Fonds propres statutaires		
		Fonds propres complémentaires		
	Avec droit de reprise	**Fonds propres avec droit de reprise**		
		Fonds propres statutaires		
		Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation			
	Réserves	Réserves statutaires ou contractuelles		
		Réserves pour projet de l'entité		
		Autres		
	Report à nouveau			
	Excédent ou Déficit de l'exercice			
		SITUATION NETTE	*0*	*0*
	Autres fo	Fonds propres consomptibles	658 141	616 677
		Subventions d'investissement		
		TOTAL I	658 141	616 677
Fonds reportés et dédiés		Fonds reportés liés aux legs ou donations		
		Fonds dédiés		
		TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES II	0	0
Prov		Provisions pour risques		
		Provisions pour charges		
		TOTAL PROVISIONS III	0	0
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	0	124
		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	177 107	285 036
		Dettes des legs ou donations		
		Dettes fiscales et sociales		
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
		Autres dettes		
		Instruments de trésorerie		
		Produits constatés d'avance		
		TOTAL IV	177 107	285 160
		ECART DE CONVERSION PASSIF V		
		TOTAL DU PASSIF (I+II+III+IV+V)	835 248	901 837
		(2)Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
Engagements reçus				

	Compte de résultat	Exercice 2023	Exercice 2022
Produits d'exploitation	**Produits de tiers financeurs**		
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible	462 931	488 917
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	**458 536**	**488 917**
Charges d'exploitation	Autres achats et charges externes	97 606	92 417
	Aides financières	364 500	396 500
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	**462 106**	**488 917**
	RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-3 570	0
Produits financiers	Autres intérêts et produits assimilés	4 697	
	Reprises sur provisions, transferts de charges		
	Différences positives de change		
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	**4 697**	**0**
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	TOTAL DES CHARGES FINANCIERES IV	**0**	**0**
	RESULTAT FINANCIER (III-IV)	4 697	0
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV)	4 697	0
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V	**0**	**0**
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELS VI	**0**	**0**
	RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	0	0
	IMPOTS SUR LES SOCIETES (VII)	1 127	0
	TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	463 233	488 917
	TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII)	463 233	488 917
	EXCEDENT OU DEFICIT	**0**	**0**
	Produits		
	Bénévolat		
	Prestations en nature	4 614	5 572
	Dons en nature		
	Charges		
	Secours en nature		
	Mise à disposition de biens et services		
	Prestations en nature	4 614	5 572
	Personnel bénévole		

Les contributions volontaires en nature correspondent au prêt de main d'œuvre gratuit dont a bénéficié le Fonds de dotation METRO sur l'exercice 2023 ; elles ont été quantifiées selon un suivi de temps individualisé réel et valorisées au coût salarial de chaque personne.

ANNEXE

Le fonds de dotation METRO est un fonds de dotation régi par les articles 140 et 141 de la loi n°2008-776 du 4 août 2008, ayant pour objet d'organiser et de soutenir, en France comme à l'étranger, toute action à caractère d'intérêt général contribuant à promouvoir la gastronomie et l'alimentation dans ses dimensions sociétales telles que culturelles, sociales, sanitaires, éducatives ou environnementales.

1. Activité et moyens de l'entité

1.1 Objet social de l'entité

L'objet social du Fonds consiste à organiser et soutenir, en France comme à l'étranger, toute action à caractère d'intérêt général contribuant à promouvoir la gastronomie et l'alimentation dans ses dimensions sociétales telles que culturelles, sociales, sanitaires, éducatives ou environnementales.

1.2 Nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées

Le Fonds a une activité redistributrice des fonds qu'elle collecte à des associations dont les activités sont conformes à l'objet social du Fonds et reconnues d'utilité publique ou agrées.

1.3 Moyens mis en œuvre

Cette distribution des fonds est effectuée sous forme de subventions versées en numéraire aux associations.

2. Faits caractéristiques de l'exercice

Le fonds de dotation a été créé en date du 14 avril 2018 (publié au JORF le 14 avril 2018) pour une durée illimitée.

Il s'agit du cinquième exercice du fonds de dotation, d'une durée de 12 mois et est clos au 30 septembre 2023.

METRO France a contribué à hauteur de 500 000 euros.

3. Principes, règles et méthodes comptables

3.1 Principes généraux

Les comptes annuels de l'exercice clos au 30 septembre 2023, prévus par la loi du 4 août 2008 et le décret de 11 février 2009 portant création des fonds de dotation, ont été établis en conformité avec le règlement de l'ANC n° 2018-06

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables, d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices ;

Les comptes annuels de l'exercice clos au 30 septembre 2023 ont enfin été établis conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

A l'exception des actifs monétaires évalués à leur valeur liquidative, la méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

3.2 Règles et méthodes comptables

Les ressources du Fonds de dotation METRO sont constituées par de la dotation reçue de et versée par METRO France.

Le montant de la consommation annuelle de la dotation est formellement approuvé par le Conseil d'administration du Fonds de dotation METRO préalablement à l'approbation des comptes annuels.

Concernant les aides financières versées par le fonds :
- L'engagement est constaté à la date de signature de la convention sous réserve d'approbation préalable par un jury ayant eu lieu pendant l'exercice comptable, pour les conventions d'une durée inférieure ou égale à 1 an
- Pour les conventions pluriannuelles, l'étalement de la charge est déterminé par l'échéancier précisé par la convention. Les montants engagés au titre d'exercices ultérieurs sont comptabilisés en Charges constatées d'avance.

3.3 Réglementation comptable

Les comptes annuels 2023 ont été établis conformément au règlement de l'ANC n° 2018-06 comme les comptes annuels de 2022.

4. Notes sur le bilan

- Etat des dettes au 30 septembre 2023 (en €) :

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Fournisseurs, comptes rattachés	**177 107**	**112 107**	**65 000**	0
TOTAUX	**177 107**	**112 107**	**65 000**	0

- Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Le poste Fournisseurs et comptes rattachés est composé des dettes fournisseurs ainsi que des aides financières restant à verser. Le montant est détaillé comme suit :

Nature	Montants 2023 en €
Aides financières restant à verser	**155 000**
Frais de fonctionnement du Fonds de dotation METRO	**20 980**
Total dotation consommée	**175 980**

- Dettes fiscales et sociales

Les dettes fiscales et sociales sont détaillées ci-après :

Nature	Montant (€)
Impôts sur les sociétés de l'exercice	**1127**

- Tableau de variation des fonds propres au 30 septembre 2023 (en €) :

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Impact Règlement ANC 2018-06	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise						
Fonds propres avec droit de reprise						
Ecarts de réévaluation						
Réserves						
Report à nouveau						
Excédent ou déficit de l'exercice						
Situation nette						
Fonds propres consomptibles	**616 677**			**500 000**	**-458 536**	**658 141**
Subventions d'investissement						
Provisions réglementées						
TOTAL	**616 677**	**0**	**0**	**500 000**	**-458 536**	**658 141**

Le montant de la consommation des fonds propres consomptibles au titre de l'exercice clos au 30 septembre 2023 correspond aux financements sur l'exercice des projets approuvés par le Conseil d'administration, auxquels s'ajoute le montant des frais de fonctionnement validés par le Conseil d'Administration. Ce montant est détaillé comme suit :

Nature	Montants 2023 en €
Financements des projets	**364 500**
Frais de fonctionnement du Fonds de dotation METRO	**97 606**
Produits financiers de placement NET d'IS	**-3570**
Total fonds propres consommés	**458 536**

Les frais de fonctionnement du Fonds de dotation METRO comprennent essentiellement des honoraires pour la création, la communication et des conseils sur le Fonds de dotation METRO.
La rubrique « Financements des projets » comprend les soutiens versés aux partenaires au titre des projets approuvés par le Fonds (cf. point 6.1).

5. Note sur le compte de résultat

Le résultat financier du Fonds de dotation METRO se décompose ainsi :

Nature	Montant 2023 en €
Produits financiers de placement	**-4697**

6. Autres informations : Suivi des activités du Fonds de dotation METRO

6.1 Liste des projets en cours au 30 septembre 2023

Les engagements relatifs aux projets sont constatés à la date de signature de la convention sous réserve d'approbation préalable par un jury ou décision lors prises lors du conseil d'administration ayant eu lieu pendant l'exercice comptable, pour les conventions d'une durée inférieure ou égale à 1 an.

Pour les conventions pluriannuelles, l'étalement de la charge est déterminé par l'échéancier précisé par la convention. Les montants engagés au titre d'exercices ultérieurs sont comptabilisés en Charges constatées d'avance.

Tableau de suivi des projets soutenus par le Fonds de dotation METRO au 30/09/2023 :

Année d'approbation	Identification Projets	Soutiens votés (En euros)	Financement antérieurs (En euros)	Financement 2023 (En euros)	Financement cumulés (En euros)	Engagement pris/soutiens restant à financer au 30 septembre 2024
2023	Good Planet	28 000	694 000	28 000	722 000	0
	Chaire Aliment et bien Manger Rennes	20 000	40 000	20 000	60 000	0
	Baluchon	20 000	0	20 000	20 000	0

Tablée des chefs	30 000	70 000	30 000	100 000	0
Des Etoiles et des Femmes	77 000	77 000	77 000	154 000	0
Restaurant sans frontière	5 000	0	5 000	5000	10 000
PETITE CANTINES	60 000	0	60 000	60 000	120 000
Institut Paul Bocuse	50 000	0	0	0	0
Appel à projet collaborateur	50 000	78 500	25 000	103 500	0
Appel à projet externe	100 000	137 000	99 500	236 500	0
Comité de soutien des projets	35 000	3 586	0	3 586	0
TOTAL	**460 000**	**1 100 086**	**364 500**	**1 464 586**	**130 000**

6.2 Projets approuvés par le Conseil d'Administration après la clôture

Aucun projet concernant l'exercice 2023 n'a été approuvé par le Conseil d'Administration du Fonds de dotation METRO après la clôture de l'exercice clos au 30 septembre 2023.

7. Rémunération des dirigeants

Les administrateurs n'ont perçu aucune rémunération au titre de leur fonction.

8. Effectif

Le fonds de dotation METRO n'a employé aucun salarié durant l'exercice.
Cependant des prestations en nature ont été valorisées à 4 614 € au pied du compte de résultat correspond aux prestations réalisées par le personnel de METRO France prêté à titre gratuit au fonds de dotation.

9. Situation fiscale

Le fonds de dotation METRO est non lucratif au sens fiscal et n'est pas assujetti aux impôts commerciaux. Le Fonds de dotation est néanmoins soumis à l'impôt sur les sociétés au titre des revenus patrimoniaux (car dotation consomptible).

10. Honoraires des commissaires aux comptes

Conformément au Code de Commerce (C.com art R123-198 et R223-14 modifiés), le montant total des honoraires des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2023, s'élève à 9 000 euros.

Ces honoraires correspondent à la mission d'audit légal.

11. Engagements hors bilan

11.1. Engagements reçus

NEANT

11.2. Engagements donnés

NEANT